

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-177
Occupation du domaine public
Avenue Maréchal de Lattre de
Tassigny

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,
VU la demande fait par le centre de formation ECF,

CONSIDERANT la demande de réservation d'un emplacement par le Centre de formation ECF en lien avec le Pôle Emploi pour le stationnement d'un véhicule poids lourd.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur l'emplacement réservé aux bus au 3 Avenue Maréchal De Lattre de Tassigny en raison du stationnement d'un véhicule poids lourd pour la formation ECF avec Pôle Emploi du jeudi 13 au lundi 24 juillet 2023 de 21h00 à 6h00

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront fournis et mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : Le centre de formation ECF, Pôle Emploi, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.